



Actualités OFS

BFS Aktuell

Attualità UST



20 Situation économique et sociale de la population

Neuchâtel, février 2015

Les revenus des ménages privés augmentent, la distribution des revenus reste stable

L'évolution à la hausse des revenus observée depuis 2008 se poursuit. Leur distribution reste pour l'essentiel stable depuis 1998. Des augmentations temporaires d'inégalité des revenus avant transferts de l'Etat ont largement été compensées par la redistribution opérée par l'Etat.

Distribution des revenus plus inégale avant transferts

Dans l'analyse qui suit, l'importance de la redistribution est examinée en comparant l'inégalité des revenus avant et après les transferts de l'Etat¹. Le revenu primaire correspond au revenu avant transferts de l'Etat et le revenu disponible au revenu après transferts. Le revenu brut permet de représenter un niveau intermédiaire du processus de redistribution, puisqu'il comprend les prestations de transfert, lesquelles constituent une partie des transferts de l'Etat. Le revenu brut équivaut au montant le plus élevé que les ménages perçoivent théoriquement par mois.

L'inégalité des revenus est étudiée à l'aide des mesures de l'inégalité les plus courantes: le rapport interquintile S80/S20 et le coefficient de Gini. L'analyse se base sur le revenu équivalent².

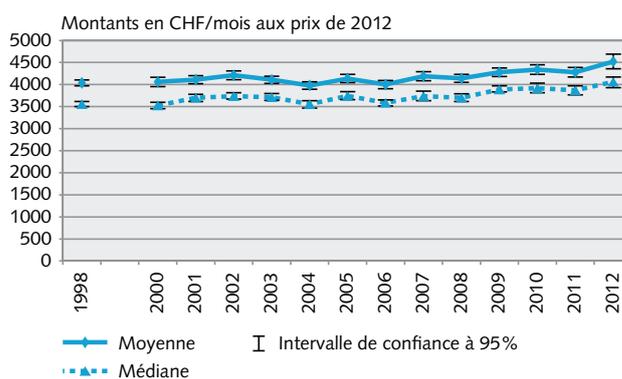
Rapport interquintile (S80/S20)

Le revenu disponible équivalent de la population totale est passé de 4038 à 4522 francs en moyenne par mois entre 1998 et 2012, en hausse de 12% (voir le graphique G 1).

L'augmentation s'est nettement accentuée tout récemment. Le revenu disponible équivalent se chiffrait à 1845 francs en 2012 dans le quintile inférieur (les 20% les plus pauvres de la population) et à 8365 francs dans le quintile supérieur (les 20% les plus riches). Si l'on divise ce dernier montant par le premier, on obtient le rapport dit interquintile, de 4,5 dans le cas présent. En d'autres termes, les 20% les plus riches de la population ont un revenu disponible équivalent moyen qui est 4,5 fois plus élevé que celui des 20% les plus pauvres. Cela correspond à une hausse minimale, bien que statistiquement non significative, par rapport à 2011 (rapport interquintile de 4,4).

Evolution des revenus équivalents de 1998 à 2012, population totale

G 1



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

Rapport interquintile

Le rapport interquintile S80/S20 compare la part de revenu des 20% les plus riches de la population avec celle des 20% les plus pauvres. Plus le quotient s'écarte de 1, plus la répartition des revenus entre ces deux groupes est inégale.

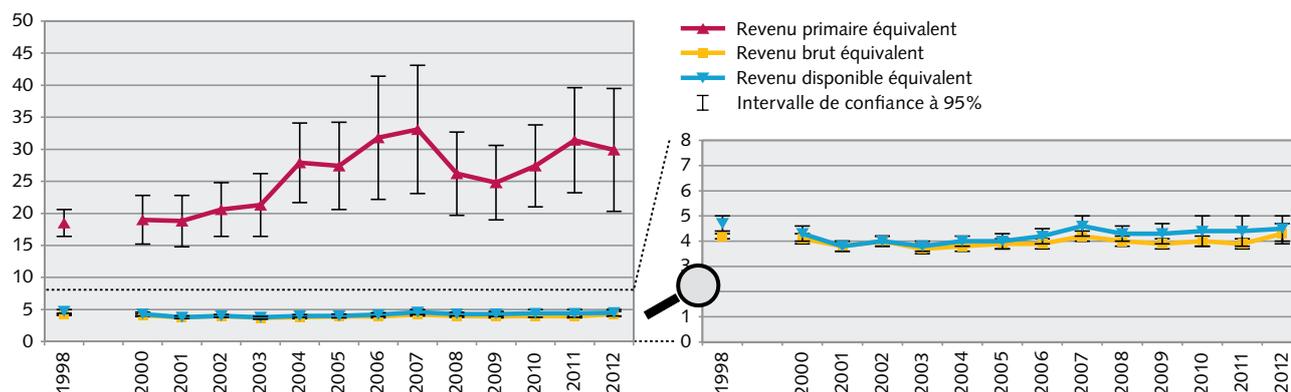
L'évaluation de l'inégalité à partir du rapport interquintile se fonde sur les 20% supérieurs et inférieurs de la distribution, on la complète habituellement d'une autre mesure, qui tient compte de l'ensemble de la distribution (p. ex. le coefficient de Gini).

¹ Par **prestations de transfert** ou revenus issus de transferts, on entend dans le présent rapport les rentes et les prestations sociales versées ou réglementées par l'Etat ainsi que les transferts réguliers provenant d'autres ménages; par **dépenses de transfert**, on entend l'ensemble des contributions versées à l'Etat ou réglementées par ce dernier, comme les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes de l'assurance-maladie de base et les contributions d'entretien et pensions alimentaires régulières versées à d'autres ménages.

² Pour les définitions du revenu équivalent et des différents niveaux de revenu (revenu primaire, revenu brut et revenu disponible), voir le glossaire et le rapport *Inégalité des revenus et redistribution par l'Etat* (OFS 2012a), annexe B.

Evolution du rapport interquintile (S80/S20) de 1998 à 2012, population totale¹

G 2



¹ La comparaison des parts de revenus des 20% supérieurs et des 20% inférieurs de la population porte ici sur la moyenne et non pas sur la somme des revenus dans ces quintiles; les revenus négatifs sont également pris en compte dans les calculs.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

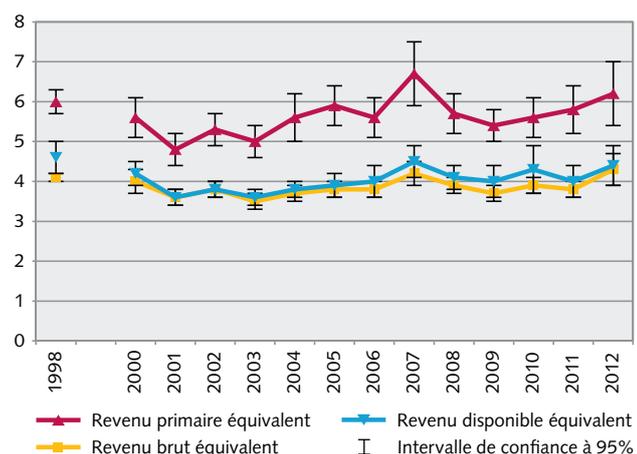
Les rapports interquintiles S80/S20 (G 2 et G 3) font état d'une distribution du revenu primaire dans l'ensemble de la population beaucoup plus inégale que celle du revenu disponible. Tandis que le revenu primaire des 20% les plus riches de la population est entre 19 et 33 fois plus élevé que celui des 20% les plus pauvres, le revenu disponible n'est que de 3,8 à 4,7 fois supérieur. Chez les personnes faisant partie des ménages d'actifs³, les différences entre le revenu avant transferts de l'Etat et le revenu après transferts sont sensiblement plus faibles.

Courbe de Lorenz et coefficient de Gini

La courbe de Lorenz montre que les 20% de personnes qui avaient en 2012 le revenu disponible équivalent le plus élevé percevaient 36% du revenu disponible équivalent cumulé (contre 8% pour les 20% de personnes au revenu le plus faible, voir graphique G 4).

Cette courbe de Lorenz met aussi en évidence la distribution plus inégale du revenu primaire (courbe rouge) par rapport à celle du revenu disponible (courbe bleue; graphiques G 4 et G 5).

Evolution du rapport interquintile (S80/S20) de 1998 à 2012, personnes vivant dans des ménages d'actifs¹ G 3



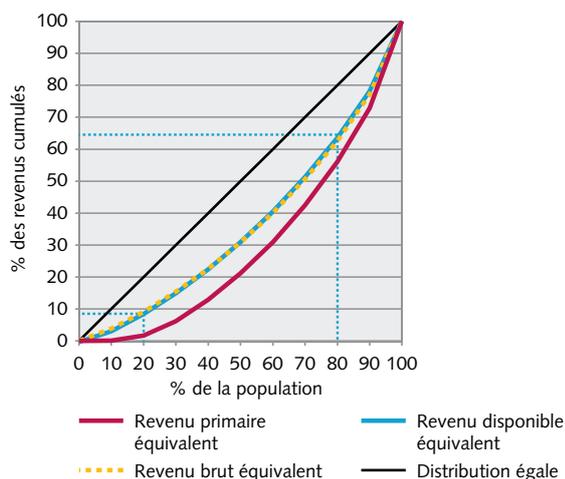
¹ La comparaison des parts de revenus des 20% supérieurs et des 20% inférieurs de la population porte ici sur la moyenne et non pas sur la somme des revenus dans ces quintiles; les revenus négatifs sont également pris en compte dans les calculs.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2012, population totale

G 4



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

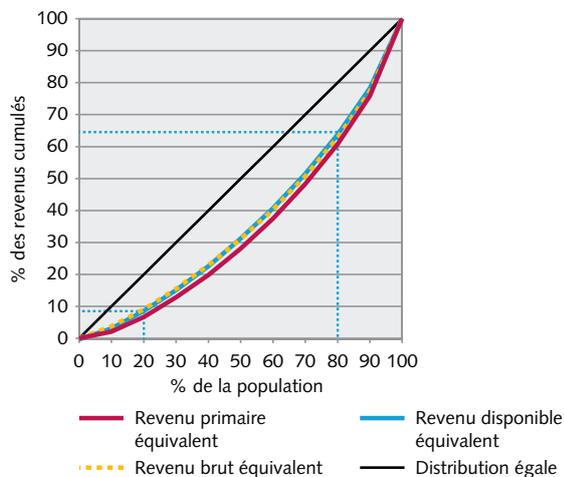
© OFS, Neuchâtel 2015

³ Les ménages sont répartis en ménages d'actifs et en ménages de rentiers en fonction des caractéristiques de leur personne de référence (c.-à-d. le membre du ménage qui contribue le plus au revenu total du ménage). Les ménages de rentiers sont les ménages dont la personne de référence bénéficie d'une rente AVS/AI ou d'une rente anticipée et qui n'exerce pas d'activité lucrative. Tous les autres ménages sont classés dans la catégorie ménages d'actifs (y c. ceux dont la personne de référence est en formation).

Courbe de Lorenz

La courbe de Lorenz met en relation les pourcentages cumulés de la population et les pourcentages cumulés des revenus, classés par ordre croissant. Elle montre quelle part de la population perçoit quelle part du revenu total. Plus la distribution des revenus est inégale, plus la courbe de Lorenz s'écarte de la diagonale (distribution égale).

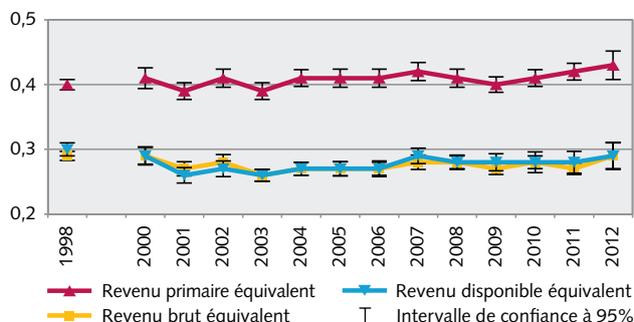
Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2012, personnes vivant dans des ménages d'actifs G 5



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) © OFS, Neuchâtel 2015

Pour la population totale, le coefficient de Gini (G 6 et G 7) donne aussi des valeurs du revenu primaire sensiblement supérieures (de 0,39 à 0,43) à celles du revenu disponible (de 0,26 à 0,30).

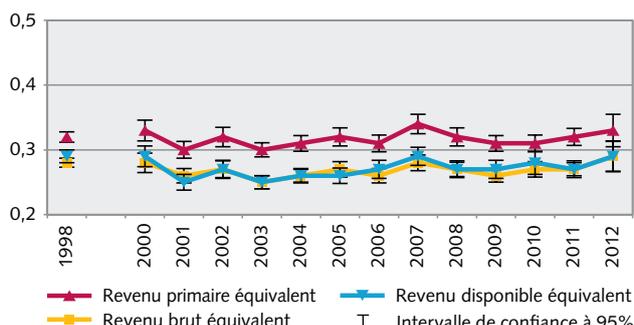
Evolution du coefficient de Gini de 1998 à 2012, population totale¹ G 6



¹ Les revenus négatifs sont pris en considération dans les calculs.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) © OFS, Neuchâtel 2015

Evolution du coefficient de Gini de 1998 à 2012, personnes vivant dans des ménages d'actifs¹ G 7



¹ Les revenus négatifs sont pris en considération dans les calculs.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) © OFS, Neuchâtel 2015

Coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est basé sur la courbe de Lorenz. Il correspond au rapport de la surface entre la diagonale et la courbe de Lorenz et de la surface totale en dessous de la diagonale (surface du triangle). Si toutes les personnes percevaient le même revenu, la courbe de Lorenz se confondrait avec la diagonale et le coefficient de Gini serait égal à zéro. Si une seule personne percevait le revenu total, la courbe de Lorenz se confondrait avec les deux axes du graphique et le coefficient de Gini serait égal à 1.

La redistribution chez les ménages d'actifs est plus modeste

Le rapport interquintile S80/S20, la courbe de Lorenz et le coefficient de Gini font apparaître une nette réduction de l'inégalité quand on passe du revenu primaire, qui dépend principalement du marché (revenu du travail et de la fortune), au revenu disponible (revenu après prise en compte des prestations et des dépenses de transfert). Comme on pouvait s'y attendre, cette réduction est plus modeste dans le cas des ménages d'actifs, dont le revenu primaire est réparti de manière moins inégale, que dans la population totale, qui comprend les ménages de rentiers. Cela s'explique par le fait que, pour les ménages de rentiers, les transferts de l'Etat (AVS/AI, prévoyance professionnelle) jouent un rôle plus important que le revenu du travail. La distribution plus inégale du revenu primaire dans ce groupe de la population résulte de la plus grande proportion de ménages sans revenu du travail par rapport aux ménages d'actifs.

Inégalité en grande partie stable depuis 1998

Même si, de manière générale, le degré d'inégalité est resté en grande partie stable pour les différents niveaux de revenus entre 1998 et 2012, on observe une tendance à un changement, plus ou moins marqué selon la mesure de l'inégalité à laquelle on se réfère⁴.

Pour la période considérée, le coefficient de Gini et le rapport interquintile S80/S20 ne montrent pas de grande variation de l'inégalité, que ce soit pour les ménages d'actifs ou pour la population totale. On observe une légère tendance à une réduction de l'inégalité jusqu'en 2001, suivie d'une légère augmentation dans les années 2003 à 2007. Il ressort d'autres analyses de l'OFS que la tendance à la hausse de l'inégalité des revenus primaires dans les années 2003 à 2007 est due principalement à une augmentation de cette inégalité dans les segments de revenu inférieurs et qu'elle a pu être largement compensée par le système de redistribution de l'Etat, notamment par les prestations sociales⁵.

Il apparaît clairement que l'évolution des niveaux de revenu considérés s'explique en partie par des facteurs économiques. L'évolution du chômage, par exemple, en relation avec l'évolution de la conjoncture est responsable de

⁴ L'évolution de l'inégalité entre 1998 et 2012 ne laisse apparaître de nettes différences que pour certaines années. L'intervalle de confiance permet de les mettre en évidence (voir encadré «Précision des résultats»). Si les intervalles de confiance de deux années consécutives se recoupent, on ne peut pas parler de changement avec suffisamment de certitude.

⁵ Voir OFS 2012a, p. 32.

variations surtout dans le segment de revenu inférieur. Les changements sur le marché du travail ont un impact sur la distribution du revenu au niveau des personnes, puisqu'ils modifient les possibilités de création d'un revenu du travail et par là même la composition des revenus primaire, brut et disponible. Le remplacement du revenu du travail par les prestations de transfert de l'assurance-chômage, principalement, entraîne des modifications du revenu primaire et du revenu disponible.

Dans le passage du revenu primaire au revenu disponible, les impôts jouent un rôle, mais plus encore les prestations de transfert (en particulier les rentes AVS), qui atténuent l'inégalité. La part des transferts, combinée à la progressivité du système fiscal, détermine beaucoup l'ampleur de la redistribution. Quand l'économie va mal, ces prestations jouent un rôle plus important principalement pour les segments de revenus inférieurs. C'est donc aussi dans ces segments que la redistribution par des mesures de l'Etat et, partant, la réduction des différences entre les revenus avant et après transferts sont les plus grandes.

Après avoir brièvement reculé de 2007 à 2009, l'inégalité des revenus avant les transferts de l'Etat s'est remise à progresser depuis 2009, dans des proportions minimes, sans doute en raison notamment de la crise financière et économique de 2008 et 2009. Ces fluctuations ne se répercutent toutefois que dans une faible mesure sur les revenus disponibles: selon la mesure de l'inégalité employée, l'inégalité après la redistribution est restée presque constante ou n'a progressé que de manière marginale.

Glossaire

Revenu équivalent: Le revenu équivalent se calcule à partir du revenu des ménages. Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, le revenu de chaque ménage est divisé par une valeur d'équivalence qui a pour effet de convertir ce ménage en un ménage d'une personne. La «valeur d'équivalence» s'obtient en attribuant à chaque membre du ménage un facteur de pondération: p. ex. 1,0 à la première personne adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans (conformément à la nouvelle échelle d'équivalence, dite «échelle modifiée», de l'OCDE). La somme de ces pondérations donne la «valeur d'équivalence» du ménage.

Le revenu équivalent des ménages, obtenu par pondération, constitue une mesure usuelle du bien-être. Pour les analyses **se référant aux personnes**, on part de l'hypothèse que tous les membres d'un même ménage jouissent du même niveau de prospérité. Un couple avec deux enfants forme donc un ménage de quatre personnes au niveau de prospérité identique.

Revenu primaire: Dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire se définit comme la somme des revenus du travail de tous les membres d'un ménage (y c. les cotisations sociales des salariés, mais sans celles des employeurs) et de leurs revenus de la fortune et de la location. Autrement dit, pour calculer le revenu primaire, on part du revenu brut du ménage, dont on soustrait les prestations de transfert (rentes, prestations sociales et autres versements monétaires provenant d'autres ménages).

Revenu brut des ménages: Le revenu brut d'un ménage comprend les revenus de tous les membres du ménage, à savoir: les salaires bruts (avant déductions sociales), les revenus d'activités indépendantes, les rentes, les intérêts, les transferts reçus d'autres ménages, les revenus en nature de la propre entreprise, les prestations en nature de l'employeur, les produits du jardin, etc.

Revenu disponible: Le revenu disponible se calcule en déduisant du revenu brut les **dépenses obligatoires**. Ces dernières comprennent les cotisations sociales (cotisations AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes d'assurance-maladie (assurance de base) et les transferts réguliers à d'autres ménages (p. ex. pensions alimentaires).

Sources de données et échantillons

Les analyses reposent sur les données de l'enquête sur le budget des ménages (EBM) de l'OFS. Effectuée sous la forme actuelle depuis 1998 (chaque année avec un échantillon réduit depuis 2000), cette enquête sert à réunir des données détaillées sur les revenus et les dépenses des ménages privés.

L'échantillon de l'enquête sur le budget des ménages 2012 comprenait 2592 ménages.

Des informations plus détaillées sur cette enquête figurent sur le portail statistique de l'OFS: www.ebm.bfs.admin.ch

Précision des résultats

Les estimations établies sur la base d'un échantillon sont entachées d'incertitude, puisque une partie seulement de la population (échantillon) est utilisée pour estimer une caractéristique de la population entière. Cette marge d'erreur peut être chiffrée en calculant un intervalle de confiance, qui est d'autant plus petit que les résultats sont précis. L'intervalle de confiance signifie que la valeur réelle se situe avec une très grande probabilité (de 95%) dans ledit intervalle.

Complément d'information de l'OFS

Portail statistique:

www.statistique.admin.ch → Thèmes → 20 – Situation économique et sociale de la population → Revenus, consommation et fortune → Analyses, rapports → Situation financière des ménages → Revenus

Publications:

Inégalité des revenus et redistribution par l'Etat. Composition, répartition et redistribution des revenus des ménages privés. OFS, Neuchâtel 2012a.

Effets des mesures étatiques sur la distribution des revenus. Bases théoriques et méthodologiques. OFS, Neuchâtel 2012b (disponible sous forme électronique sur le Portail statistique).

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Conception, rédaction: Caterina Modetta, Section Analyses sociales (OFS)

Layout: DIAM, Prepress/Print

Traductions: Services linguistiques OFS, **langues:** disponible comme fichier pdf ou sous forme imprimée en allemand, en français et en italien

Renseignements: Office fédéral de la statistique, Section Analyses sociales, tél. 058 463 64 21, info.sozan@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1271-1202, gratuit

Commandes: Tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch